



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 juin 2024**

**Délibération n° DL-240627-052**

**Objet :**

**Restructuration de la salle Polyespace – Modification  
d'autorisation de programme et crédits de paiements  
(AP/CP)**

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 081-218102713-20240627-DL240627052-AR

Date de la convocation :  
21 juin 2024

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 20  
Procurations : 6

**Votants : 26**

**Contre : 3**

(Liste « Saint-Sulpice Active et  
citoyenne » Mme MANTEAU, MM.  
LASSALLE et FILLION)

**Pour : 23**

**Vote à la majorité**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents :** M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND, Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoint – Mmes Bernadette MARC, Andrée GINOUX, Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mme Emmanuelle CARBONNE, M. Cédric PALLUEL, Mmes Muriel PHILIPPE, Bekhta BOUZID, Isabelle MANTEAU et M. Stéphane FILLION.

**Excusés :** MM. Maxime COUPEY (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Hanane MAALLEM) et M. Julien LASSALLE (procuration à Mme Isabelle MANTEAU).

**Absents :** MM. Maxime LACOSTE, Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme Emmanuelle CARBONNE.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération n° DL-230412-038 du 12 avril 2023, l'Assemblée délibérante a procédé à la modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) N° 2022-1 relative au projet de restructuration de la salle Polyespace selon les modalités suivantes :

N°AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Crédits de Paiements 2022	Crédits de Paiements 2023	Crédits de Paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026
2022-1	Restructuration de la salle Polyespace	5 440 000,00€	92 391,60€	150 000,00€	2 000 000,00€	2 500 000,00€	697 608,40€

Compte tenu de l'évolution du programme de l'opération et du planning de déroulement de ce projet, il convient d'adapter l'autorisation d'ouverture des crédits de paiements comme suit :

N°AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Crédits de Paiement 2022	Crédits de Paiement 2023	Crédits de Paiement 2024	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026	Crédits de Paiement 2027
2022-1	Restructuration de la salle Polyespace et construction de vestiaires sportifs	7 338 519,86€	92 391,60€	204 015,10€	850 000€	3 500 000€	2 480 000€	262 113,16€
<b>Recettes attendues</b> - Europe : 159 650,00 € - Etat (DETR) : 1 740 555,90 € - Agence Nationale du Sport : 48 525,70 € - Région Occitanie : 400 000,00 € - Département du Tarn : 894 540,80 € - Fédération Française de Football : 20 000,00 € - Communauté de Communes Tarn Agout : 400 000,00 €								

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-220127-003 du 27 janvier 2022 portant sur l'Autorisation de programme et Crédits de paiements n° 2022-1 liée à la restructuration de la salle Polyespace, modifiée par délibération n° DL-230412-038 du 12 avril 2023 ;
- Vu les crédits inscrits au budget principal de la Commune ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale/ Prévention sécurité » du 11 juin 2024 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant d'une part, la nécessité de modifier cette autorisation de programme et crédits de paiement n° 2022-1 compte tenu de l'évolution du programme de l'opération ;
- Considérant d'autre part, que les AP/CP permettent la gestion de la pluri annualité ;

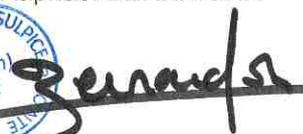
#### DÉCIDE,

- D'approuver la modification de l'autorisation d'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP / CP) n° 2022-1 concernant la restructuration de la salle Polyespace et la construction de vestiaires sportifs.
- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes à l'autorisation de programme et aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Raphaël BERNARDIN

La Secrétaire de séance,  
Emmanuelle CARBONNE






La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.